

Les quatre premiers organismes d'accréditation des spécialités à risque ont été agréés par la HAS

PARIS, 27 mars 2007 (APM) - La Haute autorité de santé (HAS) a dévoilé lundi les quatre premiers organismes agréés pour procéder à l'accréditation des médecins exerçant une spécialité dite "à risque", comme la chirurgie, la gynécologie-obstétrique et l'anesthésie-réanimation.

Ces organismes, agréés entre janvier et mars, sont: Orthorisq (chirurgie orthopédique et traumatologique et chirurgie orthopédique infantile), le Collège français d'échographie foetale (CFEF), Gynerisq (gynécologie-obstétrique, gynécologie médicale et échographies obstétricales) et la Fédération de chirurgie viscérale et digestive (FCVD, pour la chirurgie viscérale et digestive et la chirurgie "générale").

La HAS précise dans son communiqué que les médecins des spécialités concernées "pourront s'engager dans la procédure d'accréditation auprès de ces organismes dès qu'ils seront opérationnels, dans les prochaines semaines" et que d'autres agréments seront délivrés courant 2007 pour les autres spécialités.

Elle indique avoir enregistré, sur son site internet, 17.000 téléchargements du formulaire d'attestation d'intention d'engagement, qui permet notamment aux médecins de bénéficier de l'aide à la souscription d'une assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP), ce qui démontre, selon la HAS, "l'engagement" des professionnels dans la démarche.

L'accréditation des médecins exerçant en établissement de santé est l'une des modalités leur permettant de satisfaire à leur obligation d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), rappelle-t-on.

Les organismes agréés sont notamment chargés d'instruire les demandes d'engagement dans l'accréditation et d'assurer la gestion des risques par spécialité.